

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT D'EVRY  
COMMUNE DE CHAMPCUEIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

## ARRETE DU MAIRE

### CHASSE COMMUNALE INTERDITE SAMEDI 02 ET DIMANCHE 03 OCTOBRE 2021

Le **MAIRE** de la commune de CHAMPCUEIL (Essonne),

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** l'organisation de la manifestation FUN RUN 2021, le week-end du Samedi 02 et Dimanche 03 Octobre 2021, il s'avère nécessaire d'interdire la chasse communale pour la sécurité des participants ainsi que des organisateurs,

## ARRETE

**Article 1 :** La chasse communale sera interdite le Samedi 02 et le dimanche 03 Octobre 2021.

**Article 2 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

**Article 3 :** Madame Le Maire est chargée, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ballancourt-sur-Essonne, ainsi que l'association de chasse communale de Champcueil.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de son affichage le 22 Septembre 2021.

Fait à CHAMPCUEIL le 22 Septembre 2021

Le Maire

Sandrine Jacquet

